



CONSEIL
GÉNÉRAL

COMMUNE DE BOFFLENS

Séance du Conseil général du 2 décembre 2024

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024
4. Assermentations s'il y a lieu
5. Préavis municipal 03/2024 relatif au Budget 2025
6. Communications de la Municipalité
7. Passage en revue des objets encore en suspens
8. Divers et propositions individuelles

Le Président Philippe Monnard ouvre la séance à 20h01 et commence par lire l'Ordre du jour de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'Ordre du jour mis en votation à mains levées est accepté **à l'unanimité**.

1. Appel

41 personnes ont été convoquées et le quorum est donc de 14.

La Secrétaire Géraldine Brügger procède à l'appel :

33 membres sont présents, 6 personnes se sont excusées et 2 sont absentes.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

Le procès-verbal a été distribué avec la Convocation.

Au vote à mains levées, il est accepté **à l'unanimité**.

4. Assermentations

Marc Pittet demande à se faire assermenter.

Présence : 34 membres.

5. Préavis municipal 03/2024 : Budget 2025

Lucas Wettstein explique que « Le Sapin Président » qui se trouvait en bordure du chemin du Milieu a séché et qu'il a dû être coupé. Le tronc de cet arbre possède une circonférence de 3m20 au pied, et encore de 1m20 à 2m80 de hauteur.

Afin de mettre en valeur le patrimoine forestier de la Commune, la Municipalité a décidé de demander à Lucas Freiholz de la Vallée de Joux d'y sculpter un bestiaire avec les animaux de la forêt. Prix : Fr. 12'500.-.

Danièle Roussy lit le Rapport de la Commission de gestion et finances. Il y est fait référence à quelques erreurs de comptes dans les écritures, ce qui toutefois ne porte pas à conséquence sur le résultat final.

En conclusion, la Commission propose aux membres du Conseil général d'accepter le budget tel que présenté avec un excédent de charges de Fr. 73'595.-.

Les questions sont ouvertes

- Pierre-Alain Fiechter demande pourquoi une si petite commune comme Bofflens réclame des tablettes pour la Municipalité ?

Le Syndic répond que c'est pour une meilleure transmission des données et diminuer les frais d'imprimés. Une petite commune a pratiquement autant à gérer qu'une grande. Il y a beaucoup de mails qui arrivent et les Municipaux ne doivent pas utiliser leurs ordinateurs privés pour les lire ni pour y répondre.

Ces 5 tablettes seront pérennes et donc transmises de législature en législature.

- Pierre-Alain Fiechter trouve que les Fr. 1'500.- qui seront dorénavant octroyés chaque année pour l'entretien du Stand de tir n'ont pas lieu d'être : les frais d'entretien doivent être répartis entre les différentes communes venant tirer à Bofflens.

Il est répondu que les derniers travaux ont été payés par la Société et que les extérieurs sont entretenus par les tireurs eux-mêmes. Il s'agit d'un « bâtiment communal » qui doit être entretenu par la Commune comme les autres.

Jean-Marc Monnier dit que la majorité des tireurs sont d'ici, à part lors des Girons.

Venant d'Arnex, ils ne sont que 3 ou 4 et si leur Société se dissout, le fond pourrait revenir à Bofflens.

Olivier Pittet ajoute que c'est une Société bien vivante, et que les bénéfices faits lors des repas sont réinvestis dans le bâtiment.

- Bernard Rollinger demande si le prix de la sculpture sur le tronc du Sapin Président figure déjà au budget ?

La réponse de Danièle Roussy est : « Bien sûre ».

Il est passé au vote à mains levées

Le Conseil général de la Commune de Bofflens, vu le Préavis municipal 03/2024 relatif au Budget 2025, ouï le rapport de la Commission de gestion et finances, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide avec 26 oui, 5 non et 3 abstentions :**

- d'accepter le Budget 2025 tel que présenté, avec un excédent de charges de Fr. 73'595.-.

Le Syndic affirme que la Municipalité essaiera de se tenir à ce budget, voire d'en diminuer les charges.

Philippe Monnard demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire d'André Pillionnel et de Stefan Schmid.

6. Communications de la Municipalité

- Bastien Brandt parle du projet de l'arrêt de bus, dont la principale préoccupation est la sécurité. L'endroit de l'arrêt provisoire actuel à la sortie du village semble effectivement le plus approprié.

Une Mise à l'enquête publique avec demande de création d'un passage piétons aura lieu au début de l'année, et une fois que les oppositions auront été traitées, la Municipalité présentera son préavis au Conseil général pour la demande de crédit.

Vincent Monnier, membre de la Commission ad hoc, ajoute que si la Mise à l'enquête se fait en premier, c'est parce qu'il y a le problème de la création du passage à piétons.

Eric Morier demande pourquoi le Voyer refuse ce passage piétons ?

Il semblerait que c'est parce qu'il ne voit pas l'utilité d'en avoir deux sur cette route.

Le Syndic ajoute qu'en cas de refus du Canton, la Municipalité ira jusqu'au bout et s'il le faut fera recours auprès des tribunaux.

- Muriel Vuagniaux parle du projet de constructions scolaires dans le Vallon du Nozon. Le préavis d'étude de Fr. 758'000.- a passé la rampe de la Commission et du Conseil intercommunal en septembre dernier. Il traite de la construction d'un nouveau collège à Croy occupé par les 1P, 2P, 3P et 4P, de la construction d'une salle de gym et d'un réfectoire de 80 à 100 places à Vaulion, ainsi que d'une étude de faisabilité pour l'agrandissement du bâtiment scolaire des 3 Vallons à Vallorbe, car il va aussi manquer des classes : 3 à 4 containers devront être installés pour la rentrée 2025 dans le préau. A noter qu'il manquera aussi une salle de classe pour les petits à Romainmôtier. La prochaine étape est la révision des Statuts de l'ASCOVABANO afin de pouvoir augmenter le plafond des emprunts, avec passage devant tous les Conseils de toutes les communes de l'Association pour les accepter.

7. Passage en revue des objets encore en suspens

Ces points sont encore en suspens ou n'ont pas reçu de réponse précise de la part de la Municipalité depuis le début de la législature 2022.

Cette liste a été transmise à la Municipalité, et le Syndic y répond ce soir.

- Pourquoi la place de jeux n'a-t-elle toujours pas été délimitée et sécurisée comme demandé : pose de barrières pour la séparer des Moloks ?

Les travaux seront entrepris en 2025 par le Groupement Forestier du Vallon du Nozon à qui les travaux ont été confiés : barrières Fr. 2'500.- et creuse Fr. 3'500.-.

- Il était initialement prévu d'installer des poubelles et des bancs sur le projet de cette place de jeux, où sont-ils ?

Afin d'éviter le chenit, il n'y aura pas de nouvelles poubelles. Par contre, deux grandes tables en bois avec bancs venant du Giron de Chavornay ont été installées vers la fontaine.

- Où en est-on avec le projet de lampadaires à LED et la gestion de leur luminosité ?

L'étude a été faite et l'armoire installée. Les luminaires ont été inspectés et des nouveaux ont été commandés. Ils seront installés l'année prochaine.

Une demande de subvention auprès du Canton est en cours.

- Les travaux sur le tableau de distribution électrique qui se trouve à côté du local des pompes sont-ils enfin terminés ?

Oui, et Ami Berthoud fera la remise en état définitive du terrain d'ici la fin de l'année.

- Où en est-on avec l'emplacement de l'arrêt de bus à la route de Croy ?

Réponse a été faite au point 6.

- Qu'en est-il des 40% de subventions pour les travaux sur le réseau d'eau que le Canton devait octroyer à la Commune ?

La subvention a bien été reçue.

- Il n'y a pas eu de Préavis municipal pour la réfection de l'intérieur de la fontaine des Auges. Comment la Municipalité l'explique-t-il ?

Non, ceux-ci étaient inclus dans le Budget 2023 qui a été accepté en séance par le Conseil. Finalement, ces travaux se sont avérés moins chers qu'ils avaient été prévus.

- Les Baux à ferme qui comportaient des erreurs ont-ils été corrigés ?

C'est en ordre du côté de la Municipalité, mais peut-être qu'il reste encore certains points à régler avec des privés.

- Où en sont les travaux suite à la réfection de la fontaine Sur Chaumy ?

Tout est terminé, et la vanne a été bétonnée dernièrement.

- La réfection des chemins AF a été mise au Budget 2024. Ont-ils été réparés ?

Des réparations urgentes ont été faites vers La Bofflette et dans la descente sur Riondan. Mais il n'y a pas de plan à long terme pour la réparation des chemins AF, le budget de la Commune étant plutôt serré. En cas de besoin, il sera procédé à des travaux ponctuels.

- Où en est le PACOM ?

Les opposants ont été reçu par la Municipalité et le projet se trouve actuellement au Bureau d'études qui fait un nouveau plan. La mise à l'enquête aura lieu au début de l'année prochaine, puis le projet passera devant le Conseil général.

- Quelles conclusions tirer de la séance qui a eu lieu avec Inergia ?

Et qu'en est-il du Plan Energie Communal ?

La séance était intéressante, mais la Commune n'a pas recontacté Inergia car elle ne souhaite pas entreprendre d'investissements lourds en ce moment. En ce qui concerne le PEC, il n'y a rien de prévu et le projet des nouveaux luminaires lui semble suffisant pour l'instant.

- Toutes les grilles sur le territoire de la Commune ont-elles été nettoyées ?

Oui, elles ont été contrôlées et nettoyées.

- Le cahier des charges du Groupement forestier est-il au point ?

Doit-il ramasser les feuilles mortes et les branches tombées ?

Ce qui est demandé de faire à Nicolas, responsable du GFNV, est ensuite contrôlé. Les feuilles mortes ne seront pas ramassées, sauf éventuellement autour du Collège. Par contre, les branches cassées seront enlevées de même que celles sur les arbres qui menacent de tomber, dixit Laurence Mégroz.

- Combien la place de jeux a-t-elle coûté au final, et quel a été son financement ?

Le Conseil avait demandé que cela ne dépasse pas Fr. 55'000.- tout compris.

La Municipalité a reçu Fr. 6'800.- récoltés par les Boc'amis et un don de Fr. 1'000.- des Paysannes vaudoises. Dans l'état actuel, en comptant les futures barrières et le grill, on en est à Fr. 46'838.60.

Résultats du sondage sur la fermeture ou non de la route principale Sur Chaumy

Aucune fermeture de la route : 52.

Fermeture définitive de la route : 18.

Fermeture estivale : 5.

- Si cette route possède une servitude, c'est au Canton d'accorder ou non sa fermeture. Par contre, s'il n'y a pas de servitude, la Municipalité seule peut en décider.

- Qui peut emprunter la route « Riverains autorisés » qui traverse Chaumy ?

Toute personne ayant un lien privé ou professionnel avec les habitants du lieu, de même que ceux se rendant à un service religieux ou à la place de jeux.

- Roselyne Risse demande pourquoi la Municipalité a-t-elle eu une telle idée ?

Le but était de créer une belle zone de rencontre permettant de recevoir aussi des gens de l'extérieur, incluant la place de jeux, les tables disposées autrement, la fontaine, le grill et deux terrains de pétanque, en toute sécurité et sans qu'il y ait de délimitation avec des barrières.

La fermeture prolongée de la route après le 1^{er} août était idéale pour faire un test de circulation.

- Roselyne Risse ajoute que cela a créé beaucoup d'insécurité pour les riverains de la route du Collège du fait de l'augmentation du trafic.

Il lui est répondu que la pause d'un gendarme couché vers le Collège pourrait être envisagée.

- La Municipalité s'est renseignée sur la manière de procéder pour passer toutes les routes traversant le village à 30km/h : Il faut qu'elle en fasse la demande officielle auprès du Canton, et que le Voyer rende une étude de faisabilité favorable.

- Les résultats complets du sondage figureront dans le prochain Bulletin communal distribué à la population du village.

Quels ont été les réalisations de la Municipalité en 2024 ?

- Discussions pour projet de construction d'un réservoir d'eau potable intercommunal
- Discussions pour projet de construction du nouveau collège du Vallon du Nozon
- Etude sur la faisabilité d'un nouvel arrêt de bus à la route de Croy
- Projet de transformation du bûcher annexe au Collège
- Réalisation du PACOM
- Mise à jour du plan des places de parking et des terrains communaux
- Nouvelle déchetterie à la route d'Arnex, avec Romain Lachat comme Responsable
- Réalisation du nouveau site Internet avec Local Cities, fonctionnel au début 2025

8. Divers et propositions individuelles

- Romain Lachat fait remarquer que, bien que mis au budget 2024, le début du chemin du Champ-du-Pré n'a toujours pas été refait.

Effectivement, cela a été mis de côté et ce sera traité prochainement, en même temps que la réalisation de l'arrêt de bus.

- Pierre-Alain Fiechter fait remarquer que, alors qu'il avait été décidé de l'enlever pour les agriculteurs, la taxe d'épuration se trouve à nouveau avec la facture d'eau.

Le Boursier lui demande de lui renvoyer la facture afin de résoudre le problème.

- Il semblerait que l'éclairage public fonctionne même le jour.

Il est demandé à Lucas Wettstein de régler la cellule sonde crépusculaire correctement.

- Le Président informe, qu'en accord avec le Syndic de Croy, et afin que cela ne tombe pas en même temps que le Festiboc', les Conseils généraux 2025 auront lieu les **23 juin et 15 décembre**.

- Philippe Monnard et la Secrétaire du Conseil ont assisté à une présentation faite par Lucas Wettstein sur le nouveau site Internet. Il sera prochainement mis à jour, le dernier PV du Conseil datant de 2021.

- Nathalie Lachat se plaint des couacs à répétition qu'elle a eu avec la Secrétaire municipale au sujet d'adresses mail inexactes et de mauvaises heures de convocation pour la Commission ad hoc « Arrêt de bus ».

Nicolas Descombes répond que certains points ont déjà été discutés avec elle et que la Municipalité continue de l'avoir à l'œil.

- Roxanne Masset voudrait que la fontaine de la rue du Four soit réparée.

Il lui est répondu qu'elle a été fermée manuellement pour l'hiver et qu'elle a les syphons bouchés, de même que celle de La Poste qui a son arrivée d'eau également bouchée par le calcaire.

- Pierre-Alain Fiechter demande quelle eau nous avons bue lorsque la pompe de Vanté est tombée en panne ?

Lucas Wettstein répond que la pompe de Vanté « menaçait seulement » de tomber en panne !

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie tous les Conseillers, les membres des Commissions, le Bureau et la Secrétaire, les Scrutateurs et les Suppléants pour leur engagement et clôt la séance à 21h19.

Le Syndic annonce qu'il y a une verrée qui suit la séance.

La Secrétaire : Géraldine Brügger

Le Président : Philippe Monnard